



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 12

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 3

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Jeannette PEDRON, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mme Chantal GARCIA, M. Michel MONESMA.

Pouvoirs :

Mme Amandine DORIZON donne pouvoir à Mme Véronique MAGNANI

M. Olivier RENAUDEAU donne pouvoir à M. Eric LONGUEVILLE

Mme Hélène SIMOUN donne pouvoir à Mme Marie-Christine RONCHINI

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 7 mars 2024**

Madame le Maire soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

- **Finances**
- **Contributions directes : vote des taux**

Madame le Maire rappelle :

Comme chaque année depuis notre élection, nous proposons au vote l'augmentation des impôts (TFB, TNFB, TH et CFE-cotisation foncière des entreprises) de 1% du point. Ce qui signifie concrètement pour chaque taux :

Nature	Taux actuel	Nouveau taux
TFB	45.24	45.69
TFNB	124.70	125.95
TH	15.41	15.57
CFE	24.58	24.83

A ces taux, se rajoute l'augmentation des bases décidées par l'Etat, les collectivités n'ont pas de prise sur cette décision. Cette année, les bases ayant été augmentées, chaque contribuable de la commune verra ses impôts augmentés automatiquement quelle que soit la décision prise ce soir.

Madame le Maire conclut que le produit total des impôts locaux pour l'année 2024 sera de 1 657 834 €.

Elle soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'augmentation de la fiscalité locale au taux de 1.01%.

- **Budget général 2024 : vote**

Madame le maire rappelle :

Le débat d'orientation budgétaire a mis en exergue la santé financière de la commune, ce fut aussi l'occasion de présenter nos orientations en matière de travaux pour l'avenir de notre commune. Elle précise :

Le fonctionnement est maîtrisé malgré l'inflation et la hausse exponentielle des coûts de l'énergie, le résultat l'a démontré lors du dernier conseil.

En investissement, plus de 30 opérations structurantes ont été définies pour un budget ambitieux de plus de 5 500 000 €, signe de la vitalité de notre commune.

Pour mémoire :

- Une place importante pour rénover nos voiries (route des Courounets, cheminements doux, réalisation de trottoirs, RD 820...
- La poursuite des études pour notre patrimoine culturel, notre église St Georges
- La création d'un nouveau cimetière

Sont autant de projets (non exhaustifs) que nous engageons dans ce budget.

Madame le Maire dit :

D'ailleurs, nous pouvons tous être fiers, chers collègues, de cette gestion qui fait d'ALBIAS la 1^{ère} commune la mieux gérée de sa strate dans le département selon l'ARGUS ; la 1^{ère} commune de sa strate où il fait bon vivre selon le classement du label « Ville et villages de France ». Notre budget reflète cette ambition d'œuvrer pour nos concitoyens, dans le respect du cadre réglementaire et de l'intérêt général.

Madame Maire soumet le projet de budget au vote :

- En fonctionnement : vote par chapitre en équilibre en dépenses et en recettes à 4 660 396,62 €
- En investissement : vote par opération en équilibre en dépenses et en recettes à 5 552 549 €

Madame le Maire remercie les élus du conseil municipal et les services pour le travail réalisé.

Madame le Maire excuse l'absence pour raison de santé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Michel MONESMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget général de la commune.

- **Travaux/Aménagement du territoire**
- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCQVA

Madame le Maire dit :

Chers collègues, ma démarche vise à vous donner des informations vous permettant de comprendre le fonctionnement de notre intercommunalité. La situation financière de notre communauté de communes nécessite que des décisions soient prises. Lorsque nous nous présentons aux élections devant nos concitoyens, nous leur devons vérité. C'est l'objet de cette intervention. Alors, sans parler précisément du budget intercommunal en cours de préparation, je vous dirai que nous n'avons collectivement pas lâché prise. Nos engagements et notre activisme positif payent. La communauté de communes envisage ainsi une programmation financière de la station d'épuration de la commune sur les 2 prochaines années. Continuons à dialoguer avec nos

partenaires, continuons notre méthode de respect et de cohésion au sein de la communauté de communes, continuons à anticiper dans la réalisation des investissements à ALBIAS, pour préparer notre commune à l'accueil de cet équipement. Vous pouvez compter sur mon énergie et mon caractère perspicace. Nous y arriverons car nos partenaires, ceux qui sont concrètement confrontés à la gestion de collectivités, reconnaissent la qualité de notre travail et sont prêts à s'investir pour nous aider à réussir.

- Avenant marché pôle éducatif

Madame le Maire présente les avenants :

Avenants - Marché travaux Ecole						
Lot	Objet	Titulaire	Montant initial HT	N° de l'avenant	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
1	Gros œuvre	BOURDARIOS	105 283,90 €	2	Plus-value: carottage pour étanchéité toiture terrasse extension	350,00 €
5	Platrerie/Isolation/Faux plafonds	DESCOULS	83 825,04 €	1	Moins-value et plus value : modification faux plafonds, modification panneaux acoustiques Plus value : réparation doublage classe 1 et salle repos suite démolitions	1 098,84 €
6	Menuiseries intérieures	CIMSO	80 877,68 €	1	Moins value et plus value : Organigramme Plus value: porte toilettes extérieures, lambris de soubassement classe 6, vitrophanie sur porte circulation 3	992,29 €
11	Peinture	ACTI RENOV	28 300,69 €	1	Plus value: peinture menuiserie ortes toilettes extérieures	180,00 €
					Total avenants	2 621,13 €
Avenants - Marché travaux Cantine						
Lot	objet	Titulaire	Montant initial HT	N° de l'avenant	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
6	Menuiseries interieures	CIMSO	18 852,43 €	1	Moins-value et plus-value : Organigramme, modification placard bas entrée cuisine	- 173,19 €
					Total avenants	- 173,19 €

Madame le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions d'avenants pour les deux marchés du pôle éducatif.

- Nouvelles prestations pour le marché d'entretien espaces verts

Lot	Objet	Titulaire	Montant	Modification des prestations	Montant HT
-----	-------	-----------	---------	------------------------------	------------

			initial 2023 HT (PM)		2024
1	Rond point de la Clare / Carrefour château d'eau / place Rhin & Danube / RD 820	RSB JARDINS	9 746,60 €	ajout d'une prestations intermédiaire d'effeuillage estimé à 2 passages. Précisions sur les prestations sur la RD 820	10 165,00 €
2	Parc à thèmes /Terrains de pétanque/Rue du port	ID VERDE	24 035,50 €	Remise en état des terrains non prévu la 2ème année	18 103,43 €
3	Route de Loyle / Chemin de la Tauge / Route de Saint Etienne /Lotissement la Tiquette	JU ELAG	6 960,00 €	Ajustement du nombre de passage pour le débroussaillage des bordure (5 passages au lieu de 2)	7 410,00 €
4	Cimetières communaux	RSB JARDINS	11 388,40 €	ajout d'une prestation de serrage des cyprès estimé à 1 passage par an	12 043,40 €
5	Temple / Parking du Temple / Place de la Mairie / Place de la Libération / Impasse de la Mairie / Rue du Maquis / Presbytère	JU ELAG	10 540,00 €	pas de changement	10 540,00 €
6	Stade	ID VERDE	10 043,89 €	Suppression de la taille des haies	7 392,64 €
		TOTAL	72 714,39 €		65 654,47 €

- Zones d'accélération énergétique

Madame le Maire rappelle :

Le conseil municipal a acté la création des zones d'accélération et l'énergie concernée lors de la séance du 15 décembre 2023 selon les termes ci-dessous :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Elle précise :

J'ai proposé que le conseil municipal se positionne pour une délibération de principe, dans l'attente de la concertation nécessaire et préalable à toute désignation définitive des zones. Au regard du contexte de la commune qui dispose déjà de plusieurs zones d'installations photovoltaïques, l'énergie choisie est : le photovoltaïque,

Les sites choisis sont les toitures des bâtiments publics ci-dessous :

- Le bâtiment mairie
- Les ateliers municipaux
- Le futur parking du stade
- Les bâtiments des écoles et cantine publiques
- La salle Saint Georges
- L'église
- La maison de la nature

Il s'agissait d'une délibération de principe pour être en conformité avec la loi susvisée qui fixe au 31 décembre 2023 la détermination des zones. Ce principe a été soumis à concertation publique dont le processus était comme suit :

- Affichage de la délibération de principe sur le panneau d'information devant l'entrée de la mairie
- Durée de l'affichage : 60 jours
- Mise à la disposition du public à l'accueil de la mairie :
- D'une note d'information
- D'un cahier destiné à recueillir des observations

Madame le Maire donne les conclusions de la concertation publique :

- Nombre de demande d'information : 0
- Nombre de demande de documents liés au projet : 0
- Nombre de commentaire sur le registre d'enquête publique : 0

La concertation publique étant terminée, le dossier sera transmis aux représentants de l'Etat.

- **Administration générale**
- Prime pouvoir d'achat

Madame le Maire explique :

Qui :

- Tous les **agents publics** (fonctionnaires et contractuels)

Comment :

- Remplir les conditions suivantes :
 - 1- Avoir été nommé ou recruté avant le 1^{er} janvier 2023 ;
 - 2- Être employé et rémunéré au 30 juin 2023 ;
 - 3- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Grille selon rémunération : propositions soumises au comité technique par la commune

Rémunération brute	Inférieure ou égale à 23 700 €	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €
01/07/2022 Au 30/06/2023							
Montant maximum de la prime	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €

A noter :

- Pour chaque niveau de rémunération, versement du **montant** (et non un plafond) de la prime versée à tous les agents éligibles.
- La rémunération prise en compte est celle entrant dans l'assiette de CSG pour la période de référence (IB, NBI, SFT, compensation de la CSG, primes IFSE, CIA)
- Prime proratisée en fonction du temps de présence comme agent
- Versement de la prime aux agents en maladie et CLD
- Proposition de versement en juin.

- **Questions diverses/Informations**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h15